



**Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle
Académie de Poitiers**

**Compte rendu réunion de la Commission Académique
d'Action sociale (CAAS)
Vendredi 24 mars**

Ordre du jour :

- Bilan de l'action sociale académique 2022
- Budget prévisionnel 2023
- Questions diverses

M. LARRIEU, FSU, se propose secrétaire adjoint de la séance.

Pas d'observation par rapport aux souhaits de modification exprimés dans le règlement intérieur donc il a été voté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal du 1er juillet 2022

Pas d'observation.

Mme ROBERT, rectrice d'académie, soumet le procès-verbal au vote.

Il a été adopté à l'unanimité

Lecture d'une déclaration préalable par Mr LARRIEU

La FSU revendique :

- L'ouverture très rapidement des ASIA qui s'inscrivent dans l'axe précédent par exemple aide aux permis de conduire, aide au transport, aide à l'achat de vélo électrique, soutien aux loisirs et à la culture, aide à l'accès aux études supérieures des enfants des agents.
- La création d'un second poste d'assistance sociale définitif et à temps complet sans redéploiement afin de faciliter la gestion des demandes de crédits de secours.
- Demande que les crédits de secours soient à la hauteur des besoins de nos agents et ne soient pas arrêtés à la mi-novembre. Ainsi lorsqu'il y a besoin d'une aide alimentaire et d'une aide au logement les secours doivent être accordés et payés très rapidement.
- Demande la répartition de la dotation ministérielle initiale pour 2022 (80000 euros en plus en 2021), et aucune explication rationnelle de cet état de fait.
- La prise en compte de tous les dossiers pas seulement ceux qui sont urgents.
- Le transfert régulier des messages de la SRIAS à tous les agents de l'académie.

La FSU conclue qu'il y a un excédent de 43000 euros alors que deux ASIA proposées en 2021 ont été supprimées : avec cet excédent, le rectorat aurait pu payer en septembre 2022 l'ASIA scolarité qui n'avait pas été réglée en 2021.

Réponse de la Rectrice :

Le recrutement d'une assistance sociale dans la Vienne, n'est pas un sujet qui relève de la compétence de la CAAS, mais plutôt du comité social académique de proximité en termes de moyen.

**Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle
Académie de Poitiers**

Sur l'augmentation du budget, c'est en phase de finalisation de crédit et toujours dans une démarche de sollicitation de crédits supplémentaires. Il devrait avoir plus de visibilité après le 31 mars sur l'exécution.

2. Exécution 2022

● Sur le BOP 214

Sur le Titre 2 : avec un budget de 574444 euros, répartis entre les dépenses obligatoires interministérielles et les dépenses liées aux Asia. En ce qui concernent les prestations interministérielles le budget est consommé à hauteur de 95,35%, avec une forte consommation de l'allocation aux parents d'enfants handicapés et les séjours de vacances adaptées aux enfants handicapés. C'est le gros du budget sur cette prestation interministérielle. En ce qui concernent les dépenses facultatives un budget de 240 144 euros, consommé à hauteur de 88,65% et au total une consommation sur cette partie, à hauteur de 92,53 %

sur le hors-T2, là aussi distinction entre les prestations interministérielles et l'action sociale académie avec un taux de consommation de 61,65 % et une nette sous-consommation sur la restauration qui s'établit à 42,18%.

Effectivement on a la possibilité d'imputer l'Asia liée au conseil économique et social sur du Hors-T2. C'est pour cette raison qu'on voit apparaître sur le hors-T2 le conseil économique et social notamment les dépenses de décembre de 2021 et 2022

● Sur le BOP 139

Même répartition entre le T2 et le hors-T2. Les mêmes prestations, la même distinction entre les dépenses liées aux prestations interministérielles, un budget de 35 499 euros consommé à hauteur de 83% et sur les dépenses facultatives, un budget de 47 349 euros, consommé à hauteur de 80%.

En revanche sur le hors-T2 il y a un dépassement par rapport au budget initial en particulier lié à la restauration avec une consommation à hauteur de 144%. Par contre aucun suivi en économie sociale et familiale avec une consommation à 0.

Au final il y eu consommation de 2 600 euros en plus.

Sur le plan de sous consommation du budget sur le BOP 214, depuis 2 ans il y a un constat de sollicitation de l'Asia secours et le rectorat essaie de faire en sorte que l'accès aux secours puisse se faire sur l'ensemble du territoire dans les mêmes temps car après constat de gestion, il y a des départements qui consomment plus que d'autres. Ce qui a été amené à refaire des ajustements.

La question de mise en place d'autres Asia a été posée, notamment le vote de la possibilité d'accorder une Asia aux familles pour favoriser la scolarisation des enfants étudiants, ainsi que l'a demandé FO lors de la dernière CAAS.

Le rectorat aurait eu la possibilité de mettre en place cette Asia, mais dans les délais qui permettent plus de faire les paiements.

La question qui se pose est quelle politique mettre en place dans notre académie ?



**Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle
Académie de Poitiers**

La FSU trouve que à propos de l'attribution des secours, la proportion d'AESH (plus de 50%) fait ré-augmenter la dépense de l'académie de Poitiers. Le secours est passé de 200 000 euros à 230 000 euros c'est ça qui provoque le nombre de secours et les dépenses de secours.

La Rectrice répond que même si on fait des choix de proposer d'autres Asia, avec un niveau de revenu aussi bas, ce serait pareil malheureusement. Le problème avec les AESH ce n'est plus du secours, c'est sur une difficulté récurrente à boucler sa gestion mensuelle quelle que soit la modalité. Son souhait est de continuer à les accompagner. Et tous les AESH ne sont pas dans les mêmes situations financières. A partir de septembre, il sera mis en place un suivi statistique informatisé pour pouvoir extraire l'indication sur l'année en cours pour arriver à ressortir les dossiers connus ou non connus qui ont bénéficié d'aide financière en interne.

Autre question : lorsqu'un prêt est proposé, il fait souvent l'objet de refus.

Est-ce que ces aides ne méritent pas de trouver une réponse ?

Est-ce qu'il ne faudrait pas proposer un prêt à taux zéro au-delà d'un certain revenu et pas forcément un secours ?

Aussi d'autres pistes ont été évoquées :

soit une aide adaptée à la situation ou une aide forfaitaire stricte,

Arrondir un peu pour laisser une participation à la personne l'aide symbolique de quelques euros.

Examiner une éventuelle mise en place de tickets services sur hors-T2 et ça préserverait le budget de l'aide de secours.

3. Budget 2023

Sur le BOP 214

C'est une projection équivalente à celle de 2022 avec un budget à 574 444€ répartis entre les prestations interministérielles et d'Asia à hauteur de 326 300 euros et 248 044 euros.

En ce qui concerne le hors-T2, des crédits à hauteur de 58 000 euros répartis en 35 000 euros sur les prestations interministérielles et 23000 euros sur les actions sociales initiatives académiques.

Sur le BOP 139

Une répartition équivalente et identique à celle de 2022 sur le T2, une dotation globale de 47 349 euros avec une répartition entre les prestations interministérielles de 35 499 et les dépenses facultatives de 11 850 euros.

Sur le hors-T2, un budget de 6 000 euros avec une répartition entre les prestations ministérielles 5 500 euros sur la restauration et 500 euros sur l'Asia

Il y a eu proposition d'aide à hauteur de 200 euros pour la scolarité des enfants étudiants selon la situation familiale.

Après épuisement de l'ordre de jour, la présidente a soumis au vote de la CAAS la proposition budgétaire pour le programme 214 pour l'année 2023 :

8 pour (dont FO) et 3 contre

Le vote du programme 139 : à l'unanimité

Mme Romaine CAILLET